

Gérard ARDILOE

Géomètre-Expert D. P. L. G.
Expert près les tribunaux
Expert Evalueur Immobilier
Expert près la cour d'Appel

Bureau Principal :

105 Voie Domitienne
BP 12
84401 APT CEDEX
Tel. 04.90.74.40.05
Fax. 04.90.04.76.70

Permanence :

1 Rue Jean Monnet
(Zone Artisanale)
13410 LAMBESC
Tel. 04.42.92.92.15
Fax. 04.90.04.76.70

EMAIL : cabinet.ardiloe@gmail.com

WEB : www.geometre-luberon.com

Enquêtes Publiques conjointes en vue de la déclaration d'utilité publique relatives :

- à une demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine en vue de la consommation humaine
- à l'instauration de périmètre de protection (DUP)
- à une enquête parcellaire
- à la demande d'autorisation de traiter et de distribuer de l'eau potable

Dossier : 37.10

RAPPORT

Nous avons siégé en mairie de SAIGNON comme prévue le mardi 13 avril, le jeudi 22 avril et le jeudi 29 avril.

Les dossiers qui nous ont été présentés reprennent les mêmes paramètres que ceux de l'étude du forage FANGAS F1.

La population ne s'est guère préoccupée de cette enquête et du fait nous n'avons eu que peu de visite.

Les seules questions portent sur les servitudes qui pourraient grever leurs parcelles.

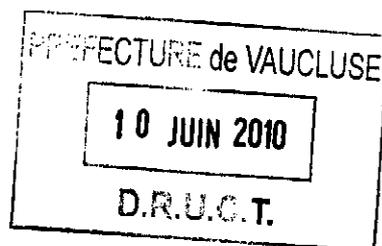
Toutes les personnes reçues nous indiquent connaître ces contraintes depuis l'opération FANGAS F1.

La procédure paraît conforme et M. Le Président de la Communauté de Communes, nous indique qu'il adressera individuellement à chacun des propriétaires concernés un exemplaire de l'arrêté préfectoral.

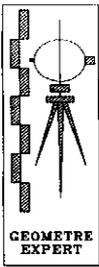
Et de même il s'engage à suivre les prescriptions qui y seront spécifiées et notamment en matière de protection et de surveillance des installations.

L'étude des dossiers montre que l'opération du forage FANGAS F2 ne comporte pas plus de risque de pollution que FANGAS F1, ni n'en provoque de nouveaux.

Il suffira donc d'appliquer les mêmes précautions de surveillance et les mesures d'intervention qui se sont avérées satisfaisantes.



*Le Commissaire-Enquêteur
Fait à Apt, le lundi 7 juin 2010*



Gérard ARDILOE

Géomètre-Expert D. P. L. G.
Expert près les tribunaux
Expert Evalueur Immobilier
Expert près la cour d'Appel

Bureau Principal :

105 Voie Domitienne
BP 12
84401 APT CEDEX
Tel. 04.90.74.40.05
Fax. 04.90.04.76.70

Permanence :

1 Rue Jean Monnet
(Zone Artisanale)
13410 LAMBESC
Tel. 04.42.92.92.15
Fax. 04.90.04.76.70

EMAIL : cabinet.ardiloe@gmail.com
WEB : www.geometre-lubcron.com

Enquêtes Publiques conjointes en vue de la déclaration d'utilité publique relatives :

- à une demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine en vue de la consommation humaine
- à l'instauration de périmètre de protection (DUP)
- à une enquête parcellaire
- à la demande d'autorisation de traiter et de distribuer de l'eau potable

Dossier : 37.10

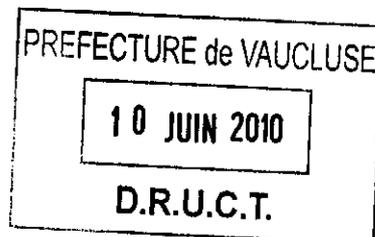
CONCLUSIONS

Vu le dossier concernant l'enquête conjointe.

Vu les quelques observations que nous avons recueillies qui n'étaient, en fait, que des interrogations sur contraintes et précautions à prendre dans l'utilisation courante de la propriété de chacun dans le périmètre de protection.

Vu le courrier du M. Le Président de la Communauté des communes du Pays d'Apt qui s'engage à une politique de protection et de surveillance.

Nous donnons un avis FAVORABLE à cette enquête publique conjointe.



*Le Commissaire-Enquêteur
Fait à Apt, le lundi 7 juin 2010*